

Pb rencontré ac employeur

Par Abd76, le 16/12/2011 à 16:50

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si un employeur a le droit de changer la fonction d'un chef de chantier (ETAM) en fonction d'ouvrier.

Merci de répondre.

Codialement.

Par P.M., le 16/12/2011 à 20:03

Bonjour,

Toute modification essentielle du contrat de travail doit recevoir l'accord du salarié et même si la rétrogradation est prononcée à titre disciplinaire après respect de la procédure, celui-ci peut la refuser...